



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Denis, le

Le Groupe Académique de Pilotage  
de l'Accompagnement Personnalisé (GAPAP)

aux

- Inspecteurs référents
- Personnels de direction des lycées
- Equipes pédagogiques

**Rectorat**

**Inspection du second  
degré**

2014-2015

Affaire suivie par  
Jean-Baptiste LEPETZ

Téléphone  
0262 481015

Fax  
0262 481190

Courriel  
jean-baptiste.lepetz@ac-  
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

**Objet :** l'AP, un outil au service de l'atteinte des objectifs des prochains contrats d'objectifs

Chers collègues,

Monsieur le Recteur, en réunion de rentrée, a clairement identifié l'Accompagnement Personnalisé en lycée comme l'un des leviers pédagogiques au service de la mise en oeuvre de la stratégie académique.

Dans cette perspective, le Groupe Académique de Pilotage de l'Accompagnement Personnalisé (GAPAP) propose quelques éléments de réflexion et de questionnement susceptibles de faciliter la mobilisation de l'outil AP au service de l'atteinte des objectifs des prochains contrats d'objectifs ou à la rédaction des futurs projets d'établissements.

Ces propositions ont vocation à être, le cas échéant, rediscutées entre inspecteurs référents, équipes de direction et équipes pédagogiques au moment qui semblera le plus opportun.

Le Groupe Académique de Pilotage  
de l'Accompagnement Personnalisé  
(GAPAP)



2/4

## ELEMENTS DE REFLEXION ET DE QUESTIONNEMENT ENTRE INSPECTEUR REFERENT, EQUIPE DE DIRECTION ET EQUIPE PEDAGOGIQUE :

### **L'AP, un outil au service de l'atteinte des objectifs du prochain contrat d'objectifs du lycée ?**

### **I L'AP, un levier au service de la réussite des élèves, par l'orientation active**

**Question générale 1 :** quelle place explicitement dévolue aux questions d'orientation dans le projet AP de l'établissement, en seconde, en première, en terminale ?

Illustrations (pistes de réflexion et d'action) :

- l'AP, ou outil pour **revaloriser l'image de soi en confortant une orientation** au lycée (plus spécifiquement en lycée professionnel) qui a pu se faire « par défaut » ;
- accès et exploitation des outils d'information ONISEP dans le cadre de l'AP ;
- contribution du conseiller d'orientation - psychologue au projet AP du lycée.

**Question générale 2 :** comment l'AP participe-t-il à la construction du projet personnel de l'élève (insertion professionnelle, poursuite d'études) et comment facilite-t-il, éventuellement, les passerelles vers d'autres parcours scolaires ?

Illustrations (pistes de réflexion et d'action) :

- l'AP, un outil au service du continuum bac-3/bac+3 ;
- l'AP, un temps d'enseignement pour le développement de compétences transversales destinées à l'orientation.



3/4

## II L'AP, un levier au service de la réussite des élèves, par l'évolution des enseignements

**Question générale 1** : en quoi l'AP permet-il de nouvelles organisations qui facilitent les échanges et les collaborations entre enseignants, à l'échelle d'une équipe pédagogique, d'une équipe disciplinaire, d'un niveau d'enseignement (concertation, coordination, co-animation, co-intervention) ?

Illustrations (pistes de réflexion et d'action):

- des organisations annuelles simples et souples qui renforcent la personnalisation du parcours d'apprentissage et l'engagement de l'élève (constitution et rotation des groupes, prise en compte du projet personnel de l'élève) ;
- des formations locales qui accompagnent et favorisent l'échange et l'analyse des pratiques en faveur de la construction de projets collectifs.

**Question générale 2** : en quoi les heures d'AP peuvent-elles conduire à développer, chez les enseignants, des postures d'accompagnement et, chez les élèves, des apprentissages collaboratifs et autonomes (activités de groupes, fonctionnement en ateliers, autoévaluation des élèves, co-construction) ?

Illustrations (pistes de réflexion et d'action):

- une articulation explicite entre contenus d'enseignements disciplinaires et compétences transversales qui renforce la cohérence et le sens de l'enseignement globalement dispensé ;
- une conception plus personnalisée de l'enseignement : une place accrue à la réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves ;
- des Formations d'Initiative Locale (FIL) qui accompagnent l'évolution des pratiques pédagogiques.



4/4

### III L'AP, un levier au service de la réussite des élèves, par la qualité de l'accueil

#### Question générale 1 : comment l'AP peut-il contribuer à un climat scolaire de qualité à l'échelle de l'établissement ?

Illustrations (pistes de réflexion et d'action):

- l'AP un levier pour **la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative** au sein d'une politique éducative d'établissement concertée et partagée :
  - un projet AP global discuté en conseil pédagogique ;
  - un projet explicite pour les familles.
- l'AP, un outil de **renforcement du volet éducatif du projet d'établissement** :
  - lien entre l'AP et l'apprentissage des compétences sociales et civiques des élèves ;
  - place du CPE dans le dispositif AP ;
  - **articulation** entre AP et actions menées sur la santé et le bien-être des élèves, la vie sportive de l'établissement, le projet éducatif et culturel de l'EPLE, les différents dispositifs d'accompagnement de l'élève (tutorat, stages de remise à niveau, Enseignements Généraux Liés à la Spécialité pour la voie professionnelle).

#### Question générale 2 : Comment l'AP peut-il favoriser l'accueil des élèves et sécuriser leur parcours scolaire ?

Illustrations (pistes de réflexions et d'actions) :

- l'AP, un outil au service du **renforcement de la liaison collège/lycée** :
  - place et rôle de l'AP dans les journées d'intégration en seconde ;
  - exploitation du LPC comme outil de positionnement initial pour les modules d'AP ;
  - information des enseignants de collège sur l'AP au lycée en seconde.
- l'AP, un outil **de remotivation, de soutien et d'engagement pour l'élève** entrant au lycée :
  - l'AP, un gage de dynamisation et de reprise de confiance en soi ;
  - place accordée en AP au développement des compétences méthodologiques ;
  - l'AP pour la création d'un sentiment d'appartenance collective à un établissement ;
  - place du professeur principal de seconde au sein de l'AP.